



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20260402-DEL_2026_04_027-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DES MENUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2143-2,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 230-5 et D. 230-25 et suivants,

Vu les arrêtés ministériels pris en application des articles susvisés du code rural et de la pêche maritime,

Considérant l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner les 2 conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission des menus,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Considérant les candidatures de Mme Virginie POLIZZI et Mme Karine LORIN,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),

INSTALLE pour la durée du mandat une commission consultative des menus composée des représentants des fédérations de parents d'élèves élus, du prestataire de la restauration scolaire de la Commune, des services municipaux concernés, des enfants élus et de deux Conseillers municipaux, du Maire président de droit ou son représentant (désigné par arrêté du Maire) et chargée de favoriser un suivi qualitatif des repas, l'adaptation des menus aux besoins nutritionnels des enfants et l'intégration des obligations légales relatives à la restauration collective.

DESIGNE comme représentantes du Conseil municipal au sein de la Commission des menus :

- Mme Virginie POLIZZI
- Mme Karine LORIN

RAPPELLE que le Maire est Président de droit et qu'il peut désigner son représentant par arrêté.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER